



Lille, le 2 avril 2020

A Monsieur le Préfet du département du Nord

Monsieur le Préfet,

« La période de crise que nous connaissons et le confinement à domicile peuvent hélas générer un terreau propice aux violences conjugales. Le gouvernement est pleinement mobilisé pour protéger et soutenir au mieux les femmes qui en sont victimes. » C'est en ces termes que Marlène Schiappa, Secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations commentait les risques encourus par les femmes victimes de violences conjugales.

Avec 149 femmes tuées, 2019 compte 29 victimes de plus qu'en 2018. Ce bilan effroyable demeure de plus vraisemblablement incomplet.

Avec le confinement mis en place par le gouvernement, dont la CGT, par ailleurs, demande l'extension à l'ensemble des activités non indispensables, et son probable prolongement, les violences faites aux femmes ne peuvent que s'aggraver. Nous en sommes tous conscients.

Nul ne peut nier que le confinement induit et génère des comportements de violences qui se renforcent dans la promiscuité, en direction des femmes mais également des enfants.

A ce jour, de nombreuses associations qui œuvrent habituellement pour le soutien aux femmes victimes de violence sont à l'arrêt ou presque. Cela s'explique d'une part par le manque de moyens de protection (masques, gel, gants et autre) et d'autre part, par l'engorgement de l'ensemble des services publics de santé et des établissements médico-sociaux qui pâtissent de 30 années d'austérité. Les personnels eux-mêmes sont mis dans des situations de danger et d'atteinte à leur santé. Avant même cette pandémie, la situation sanitaire de ces secteurs était contraire aux droits et au respect de la dignité humaine.

L'Union départementale des syndicats CGT du Nord vous interpelle aujourd'hui.

A notre connaissance, aucune mesure pratique ne semble être prise, ni en direction des intervenants et professionnels (du public, du privé ou du secteur associatif), ni en direction des personnes vulnérables et dont la situation de confinement ne fait qu'accentuer les difficultés.

Dès lors Monsieur le préfet, quelles sont les mesures prises ou à venir pour permettre de répondre aux victimes de ces violences ? Dans le même temps, quelles sont les dispositions pratiques arrêtées

pour appliquer la préconisation du gouvernement qui est loi « L'éviction du conjoint violent doit être la règle » puisque nul ne doit quitter son domicile en dehors des dispositions dont l'attestation est porteuse...Que devient alors l'auteur des violences ?

Nous savons, par expérience que ce droit est difficilement applicable, il s'agit donc de savoir quelles sont les dispositions prises de relogement des femmes victimes de violences et d'enfants sachant que l'hébergement d'urgence saturé présente de grands risques quant à la propagation du virus ?

L'assistance aux victimes de violences c'est également l'écoute, à notre connaissance, celle-ci se met à peine en place pour les salariés de l'hôpital public, la mobilisation des personnels notamment en psychiatrie est totale pour accompagner leurs collègues en souffrance, quels sont les moyens actualisés pour accompagner les victimes ?

L'assistance aux victimes de violences, tient aux ressources et accès aux dispositifs existants.

Devant la fermeture de nombres de points d'accueil et de guichets et les renvois à des dispositifs sur internet, les victimes risquent de ne pas trouver d'autre issue que la rue. Quelles sont les modalités prises pour permettre aux victimes de violences d'accéder à ces dispositifs ?

Monsieur le Préfet du Nord, la situation est extrêmement grave, elle exige une prise en compte de haut niveau, à ce jour, aucune information en direction des victimes de violences, de leurs aidants, rien ne semble se dégager de la position du gouvernement sur le sujet, nous exigeons des mesures immédiates, pérennes, efficaces et répondant aux besoins tant des intervenants que des victimes.

Nous appelons l'ensemble de nos organisations, de nos militants à tout mettre en œuvre pour signaler toute situation et direction de vos services comme il se doit. Nous veillerons à ce que l'unité nationale n'oublie personne.

En ce sens l'Union départementale des syndicats CGT du Nord est disponible pour toute rencontre dans le cadre de gestion de cette pandémie révélatrice des défaillances avec lesquelles il est vital d'en terminer.

Dans l'attente de votre réponse veuillez agréer, Monsieur le préfet, l'expression de notre considération.

Pour le collectif femmes-mixité UD CGT
NORD
Gaëlle MAILLARD
Animatrice du collectif

Pour l'union départemental des syndicats CGT du
Nord,
Jean-Paul DELESCAUT
Secrétaire Général